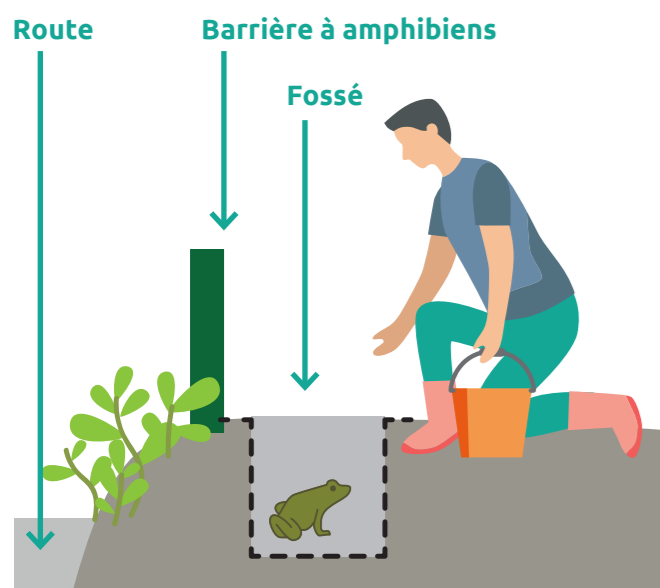


Le dispositif de chantier exemplaire en quatre axes majeurs

1 La protection de l'environnement

- Nous protégeons la faune et la flore locale grâce à des mesures de valorisation écologique.
- Nous limitons l'impact carbone en favorisant un transport raisonné.
- Nous agissons contre les espèces exotiques envahissantes.
- Nous respectons les calendriers écologiques.
- Nous nommons un référent environnemental par entreprise.
- Nous nommons un contrôleur extérieur dédié à la surveillance des entreprises pour contrôler le bon respect des seuils de bruit et limiter le trafic routier lié au chantier.



La barrière empêche les amphibiens de traverser la route ou une zone de travaux et de se mettre en danger. Ils sont ensuite déplacés en toute sécurité.

2 L'insertion sociale

L'objectif est de soutenir les personnes éloignées de la vie active dans un contexte de travail accompagné. Pour cela :

- Sur le projet, les entreprises s'engagent à faire réaliser 10% du nombre d'heures travaillées par des personnes en insertion sociale. À l'issue des travaux, l'entreprise s'engage à favoriser l'embauche de ses personnes.
- Nous nous appuyons sur un partenaire spécialisé pour mettre en place la démarche et accompagner les entreprises.

3 Privilégier le transport fluvial des matériaux

- Face au défi environnemental que représente la gestion des déblais de chantiers, nous nous engageons à valoriser les déblais des chantiers régionaux.
- Nous nous engageons à assurer le transport de près de 76% des matériaux de la digue par voie fluviale, avec l'objectif supplémentaire d'atteindre rapidement 100%.
- Cet engagement fort et ambitieux nous permet de réduire au maximum le transport routier et assurer ainsi la tranquillité des habitants du territoire.

4 La sécurité du chantier

- Nous nous engageons à évaluer continuellement les mesures de sécurité adoptées.
- Nous veillons à la sécurité des ouvriers et des riverains grâce à l'échange régulier des principes de prévention avec les élus locaux et les riverains.
- Nous employons un Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) pour garantir l'application des règles sur le chantier sur le chantier.



Le 2 février 2022, Patrick OLLIER, Président de Seine Grands Lacs, Christophe HILLAIRET, Président de la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France et Laurence FOURNIER, Secrétaire générale de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Seine-et-Marne (FDSEA 77), ont signé un protocole d'accord pour l'indemnisation des exploitants agricoles.

Seine Grands Lacs, un acteur de l'eau essentiel du bassin de la Seine

Seine Grands Lacs est un établissement public dynamique et innovant, un outil au service d'une politique de solidarité entre les territoires et les populations de l'amont et de l'aval du bassin de la Seine, entre les territoires urbains et les territoires ruraux et agricoles. Son ambition : préserver et protéger l'eau, un bien commun à tous.

Ses membres illustrent cette diversité : la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, les Communautés d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, du Pays de Meaux, de Troyes Champagne Métropole et la Région Grand Est.

www.seinegrandslacs.fr

Un dispositif d'information en continu :

- Trois fois par an, une lettre d'information,
- Des panneaux d'affichage aux abords du chantier,
- Des bulletins d'information hebdomadaires sur l'organisation du chantier disponibles dans les mairies et sur les panneaux d'affichage,
- Un site internet dédié sur le projet à venir, accessible depuis le site internet de Seine Grands Lacs,
- Mise en place d'une plateforme d'évaluation en ligne du projet dès cet été.



Réalisation : Egis Conseil – EPTB Seine Grands Lacs – Grégoire Isidore
Frédéric Darsaut – Elodie Guégan
Pascal Laugier – Julien Carmeille
Photos : EPTB Seine Grands Lacs
David Delaporte Ecosphère
Impression : Champagnac • Juin 2022



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN



Projet Seine Bassée : le chantier avance.

Lettre n°4 – Juin 2022

Dans ce numéro, place aux travaux de construction de la digue et de la station, avec un focus sur les mesures de compensation et de valorisation écologiques. Les travaux entrent dans une nouvelle étape avec l'arrivée des beaux jours.

Nous vous présenterons les zones de chantier en cours et leur organisation, afin de pouvoir continuer à accéder au site en toute sécurité.

En nouveauté, le nom de l'opération La Bassée qui devient le projet **Seine Bassée**. Un nouveau nom choisi par les élus de la région pour valoriser le fleuve et le territoire.

Bonne lecture!



Le début des travaux de construction du 1^{er} aménagement du programme **Seine Bassée** est rendu possible grâce aux soutiens financiers reçus de l'État et de la Métropole du Grand Paris. Il marque une date importante dans l'aménagement du territoire de l'Île-de-France.

L'enjeu de ce projet est double : protéger des inondations tout en valorisant le territoire.

Je souhaite profiter de cette lettre d'information pour rassurer toutes celles et ceux qui redoutent d'éventuelles nuisances liées aux travaux et leur assurer notre totale implication pour que leur cadre de vie soit le moins possible impacté. Pour cela, un dispositif spécial a été mis en place. Il est détaillé à l'intérieur de cette publication.

M. Patrick OLLIER
Ancien ministre
Président de la Métropole du Grand Paris
Président de l'EPTB Seine Grands Lacs

La digue et la station de pompage

L'aménagement comprend la réalisation de deux principaux ouvrages hydrauliques : la digue et la station de pompage.

La station sera construite en bord de Seine. Elle se compose d'un bâtiment équipé de 8 pompes dont l'action permettra de transférer l'eau de la Seine dans l'espace endigué, en cas de crue importante de la Seine induisant un risque fort d'inondation.



C'est grâce à ses 8 pompes qu'elle parviendra à remplir l'espace avec une capacité de pompage de 42 m³/s.

Construit sur plusieurs niveaux, le bâtiment sera en partie dédié au fonctionnement de l'ouvrage. L'autre partie, ouverte au public, aura un rôle pédagogique et de communication.



La digue sera construite sur une longueur de 7,6 km, délimitant un espace dans lequel l'eau de la Seine pourra être stockée temporairement en cas de crue.

En dehors des périodes de crue, sa crête sera accessible aux piétons et cyclistes. La digue permettra également d'accéder aux bords de Seine, qui seront eux aussi aménagés à des fins de promenades et de loisirs.

Les mesures de compensation et de valorisation écologiques

Les digues ont été conçues pour être un véritable support de développement écologique :

- La pente douce de ses berges permet aussi le refuge de certaines espèces lors de la mise en eau.
- D'une hauteur moyenne de 2,5 m, elles pourront être franchies par les espèces animales locales, notamment lors des mises en eau.
- Elles seront naturellement intégrées au paysage grâce à leur revêtement en terre et couvertes d'espèces végétales locales.
- Les tronçons de la digue immergés dans les plans d'eau sont favorables au développement d'une végétation aquatique riche.

Les sites de valorisation écologique retenus dans le cadre du projet ont été sélectionnés suite à une procédure d'études et de concertation.

Ils sont situés à proximité du site pilote à l'exception du marais de Bazoches-lès-Bray qui est à une distance plus éloignée.

Les mesures visent en priorité :

- La revalorisation des habitats aquatiques (restauration d'un bras mort naturel), aménagement de berges et de frayères sur des bras de Seine).
- La restauration des zones humides (prairies humides et marais), la création d'îlots de sénescence (zone laissée à l'évolution spontanée de la nature), qui sont les espaces offrant le potentiel écologique le plus élevé.

En complément, il est proposé l'aménagement de mosaïques de friches et d'arbustes ainsi que la reconstitution de lisières étagées afin notamment de favoriser les espèces végétales alluviales.

Les parcelles concernées par les actions de la valorisation écologique couvrent une surface totale de 118 hectares, dont 54 ha d'actions volontaires de Seine Grands Lacs pour la promotion de la biodiversité..

Le maintien des accès pendant le chantier

Seine Grands Lacs met tout en œuvre pour préserver les activités existantes sur le site (exploitation agricole et sylvicole, pêche, chasse...). Pour ce faire, des accès compatibles avec les mesures de sécurité du chantier seront préservés.

L'organisation du chantier

Horaires du chantier

Le chantier sera actif du lundi 7 h au vendredi 14 h. Les travaux s'inscriront dans une amplitude horaire maximale 7 h – 22 h, sauf le vendredi.

La sécurisation des emprises / travaux

Une signalétique chantier sera mise en place et évoluera au fil de l'avancée des travaux. Des arrêts de circulation et des panneaux d'information fixeront les conditions d'accès aux parcelles.

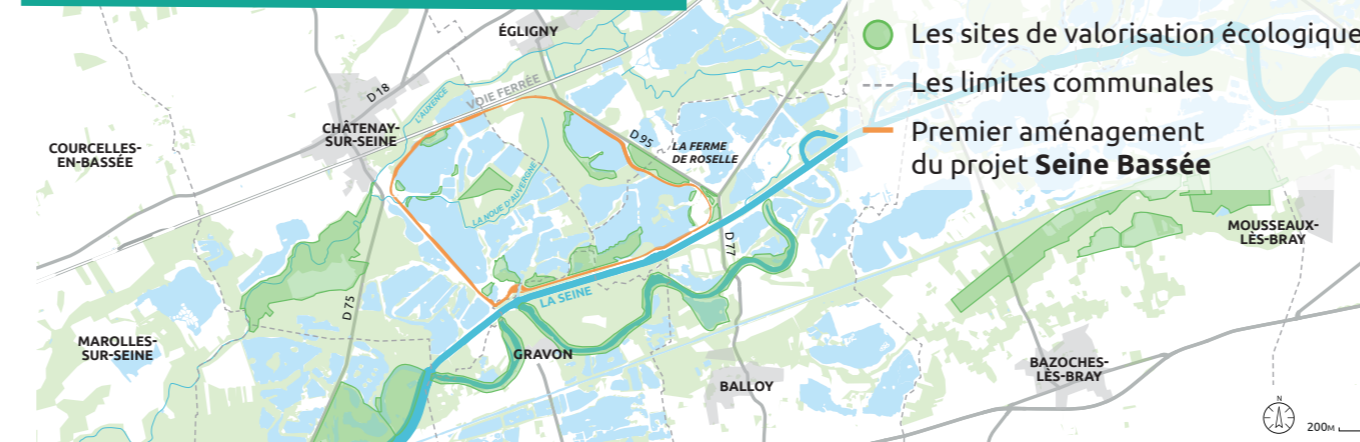
Les zones de travaux seront clôturées afin d'en sécuriser l'accès et protéger les riverains.

Les informations utiles aux accès et à la circulation seront régulièrement rappelées via le site internet et les lettres d'information.

Calendrier



Les sites de valorisation écologique



Les accès au chantier

